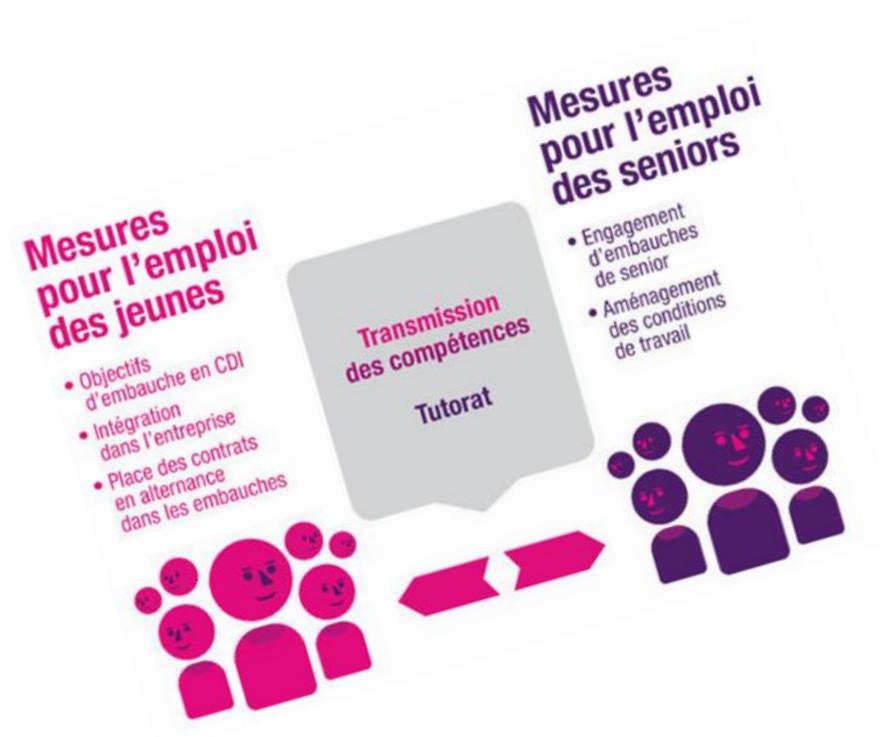




contrat de **génération**
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE



Vous avez moins de 26 ans et vous terminez prochainement votre formation

Vous recherchez un emploi :

Le **Contrat de Génération** constitue une réponse pour favoriser l'emploi des jeunes !

QUE VOUS APPORTE LE CONTRAT DE GÉNÉRATION ?

Le contrat de génération favorise votre intégration durable dans l'emploi en contrat à durée indéterminée avec un soutien financier à l'entreprise.

Parlez-en avec votre futur employeur !!!!

EMBAUCHEZ UN JEUNE
en CDI,
de 16 ans à 25 ans
(jusqu'à 30 ans s'il est
reconnu travailleur handicapé
et/ou dans le cas d'une
transmission d'entreprise)

**MAINTENEZ
OU EMBAUCHEZ
UN SENIOR**
de 57 ans et plus
(de 55 ans et plus s'il est
reconnu travailleur
handicapé ou s'il s'agit
d'une nouvelle embauche)

**UNE AIDE DE 4000€
PAR AN PENDANT
TROIS ANS
(SOIT 12 000€)**

**UNE AIDE GRATUITE
AU DIAGNOSTIC
ET À L'ACTION
POUR RÉUSSIR
LE CONTRAT DE GÉNÉRATION
DANS VOTRE ENTREPRISE**

L'aide financière est doublée si vous embauchez un jeune dans les six mois
qui suivent l'embauche du senior*. **Soit 8000€** par an pendant trois ans.

* Salarié âgé d'au moins 55 ans.

Plus d'info : www.contrat-generation.gouv.fr



Ce document est mis à disposition, dans les établissements, pour les publics jeunes concernés, dans le cadre d'un partenariat entre les Chambres D'Agriculture et l'Enseignement Agricole de PACA.

Février 2015